



Municipalité de Clarenceville

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Clarenceville tenue en présentiel, **ce 14^e jour du mois d'avril 2026** à 20 h à la salle du centre communautaire sis au 1, rue Tourangeau, sous la présidence de M. Chad Whittaker, maire.

Sont présents :

Siège n° 1: Aryanne Beaudin Tessier

Siège n° 2: Gaëtan Lafrance

Siège n° 3: Karine Beaudin

Siège n° 4 : Pellegrino Ruggiero

Siège n° 5: David Branch (absent)

Siège n° 6: David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire M. Chad Whittaker.

Sont également présents, monsieur Bernard Déraps, prochain directeur général et greffier-trésorier et, madame Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

2026-04-095

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 389-9 (2026) PORTANT SUR LES TARIFICATIONS DIVERSES ET LES DEMANDES DE PERMIS : AJOUT TARIFICATION COMPTEUR D'EAU

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption du projet de règlement, une copie a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **Mme Karine Beaudin** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville adopte le projet de règlement 389-9 modifiant le règlement 389-8 portant sur les tarifications diverses et les demandes de permis – ajout de la tarification des compteurs d'eau.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée le 15 avril 2026

Madame Sonia Côté, g.m.a.

Directrice générale et greffière-trésorière